



Collectes de données individuelles relatives aux populations étudiantes de l'enseignement supérieur

Etat des lieux et perspectives

Amar DERNI
Directeur
Direction des bases de données et de la documentation

La Direction générale de l'Enseignement non obligatoire et de la Recherche scientifique (DGENORS) et le Conseil des Recteurs des universités francophones (CRef) rassemblent, chaque année, un certain nombre d'informations récurrentes qui permettent de caractériser les effectifs étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur en Communauté française.

La Direction des bases de données et de la documentation de la DGENORS effectue une collecte de données à caractère individuel relative aux étudiants qui fréquentent les Hautes Ecoles, les Instituts supérieurs d'architecture et les Ecoles supérieures des arts (collecte Saturn), c'est-à-dire les établissements de l'enseignement supérieur hors université de plein exercice.

Les informations demandées aux Hautes Ecoles et aux Instituts supérieurs d'architecture portent sur plus de quatre-vingts variables distinctes rassemblées dans les sous-ensembles suivants :

- établissement d'enseignement supérieur et année d'études fréquentés par l'étudiant,
- signalétique de l'étudiant,
- statut académique de l'étudiant,

- statut financier de l'étudiant,
- titre d'accès à la première année d'études dans l'enseignement supérieur et passé de l'étudiant dans l'enseignement secondaire,
- accès aux autres années d'études et diplôme antérieur dans l'enseignement supérieur,
- passé de l'étudiant après l'enseignement secondaire,
- résultats de l'étudiant en fin d'année académique.

La collecte de données à caractère individuel relative aux étudiants des Ecoles supérieures des arts porte sur moins de variables du fait que son organisation est toute récente.

Le Service des statistiques de l'ETNIC¹¹ regroupe et structure l'ensemble des informations collectées dans la base de données Saturn.

Après le traitement de ces informations, la Direction des bases de données et de la documentation établit, chaque année, de concert avec le Service des statistiques de l'ETNIC, un rapport qui présente une analyse descriptive des populations étudiantes dans l'enseignement supérieur hors université. Ce rapport annuel¹² comprend l'étude des effectifs et des diplômés ainsi que l'examen des transitions (taux de réussite, de redoublement et d'abandon). Ces données contribuent, également, à la production des annuaires statistiques de l'ETNIC.

Quant au CRef, il gère une base de données individuelles relative aux étudiants inscrits dans les institutions universitaires de la Communauté française. Cette base de données porte, pour l'essentiel, sur des variables identiques à celles de l'enseignement supérieur hors université¹³.

La base de données Saturn et celle du CRef servent, entre autres, à répondre aux diverses demandes d'informations émanant de l'autorité politique, de la Direction des relations internationales du Ministère qui doit satisfaire aux exigences de l'Union euro-

¹¹ Entreprise des Technologies nouvelles de l'Information et de la Communication.

¹² Le rapport peut être consulté via les sites de l'AGERS (www.enseignement.be/infosup) et de l'ETNIC (www.etnic.be/statistiques).

¹³ Une série de données chiffrées est disponible dans les publications statistiques du CRef et accessible via son site (www.cref.be).



péenne (Commission, EUROS-TAT, etc.) ainsi qu'aux enquêtes de différents organismes internationaux (UNESCO, OCDE, etc.).

Elles fournissent également des informations quantitatives à l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur qui, pour faciliter le travail des institutions d'enseignement évaluées et pour répondre aux dispositions du décret du 14 novembre 2002¹⁴, met en forme des données statistiques en provenance de différentes sources. L'Agence est ainsi approvisionnée, d'une part, de données générales relatives aux étudiants (répartition par genre et par année d'études, origine géographique, parcours scolaire antérieur) et, d'autre part, de statistiques sur la scolarité (durée moyenne des études, choix des options, taux de réussite, d'échec, d'abandon, de redoublement et de diplômés).

Pour l'heure, le croisement et l'exploitation des différentes variables permettent de produire des statistiques détaillées concernant, au premier chef, la répartition des effectifs et des diplômés selon des critères définis ainsi que la problématique de la réussite et de l'échec.

A côté du dénombrement annuel des effectifs étudiants et diplômés par établissement d'enseignement, il est donc possible de disposer d'informations sur les choix d'études selon le genre, la nationalité, le type d'enseignement secondaire fréquenté, les antécédents des étudiants de première année après l'enseignement secondaire et l'âge à l'entrée dans l'enseignement supérieur.

Une attention particulière est accordée aux choix d'études des étudiants de première génération, à savoir ceux qui entrent pour la première fois dans l'enseignement supérieur en Communauté française. La base de données Saturn procure également des informations sur la réorientation des étudiants de l'enseignement universitaire vers l'enseignement hors université. L'ensemble de ces informations peut aussi bien être fourni en nombre absolu qu'en pourcentage de la population concernée.

Le couplage de données d'une année académique à une autre permet de mesurer des taux de réussite, d'échec, d'abandon et de réorientation mais aussi la vitesse d'obtention d'un diplôme (selon le genre, la nationalité, etc.)¹⁵. Loin d'être épuisée, la question de l'échec se pose plus que jamais avec acuité et intéresse tout particulièrement les différents acteurs du système éducatif.

En l'état actuel des ressources disponibles, toutes les variables collectées ne peuvent pas être exploitées de la même manière. Tenant compte des différents besoins immédiats, la priorité, pour l'enseignement supérieur hors université, est accordée à l'étude des variables relatives à l'établissement d'enseignement, à l'année d'études fréquentée, à la filière suivie, au signalétique de l'étudiant (genre, nationalité, date de naissance, domicile, etc.), à son statut académique (régulier/libre, date d'abandon, ancien/nouveau, etc.), au titre d'accès à la première année d'études, au type d'enseignement secondaire suivi, au passé de l'étudiant après l'enseignement secondaire (première génération, activité principale au

cours des années académiques précédentes) et aux résultats de l'étudiant en fin d'année académique.

Le décret du 27 mars 2002 relatif au pilotage du système éducatif de la Communauté française prévoit de doter notre enseignement d'un système cohérent d'indicateurs. La base de données Saturn et celle du CRef contribuent, aux côtés d'autres sources d'informations, au développement d'un tel système. Une étude commanditée par la Commission de pilotage à une équipe de recherche interuniversitaire et multidisciplinaire¹⁶ a établi 51 indicateurs pour piloter le système éducatif. La recherche a été essentiellement limitée à des indicateurs sur l'enseignement obligatoire.

Elle ne prend que peu en compte l'enseignement supérieur et pas du tout les aspects budgétaires et comptables du système éducatif, indispensables à la mesure de son efficacité, voire de son efficacité. Toutefois, à partir des informations fournies par la base de données Saturn et celle du CRef, le Service des statistiques de l'ETNIC, en vue de rencontrer les besoins de la Commission de pilotage, a construit trois indicateurs relatifs à l'accès à l'enseignement supérieur, à la formation initiale des enseignants ainsi qu'à la réussite, au redoublement et à l'abandon des étudiants de première génération dans l'enseignement supérieur hors université.

L'indicateur d'insertion professionnelle rejoint la préoccupation de la Communauté française, laquelle ambitionne d'établir un cadastre des sortants du système éducatif. La mise en place d'un tel cadastre demande

¹⁴ Décret créant l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur organisé ou subventionné par la Communauté française.

¹⁵ Par exemple, l'examen des taux de réussite fait apparaître les constantes suivantes : les performances supérieures des filles par rapport à celles de leurs homologues masculins, une situation plus favorable pour ceux qui ont réussi leur enseignement secondaire sans redoubler, un taux d'échec important en première année d'études de l'enseignement supérieur.

¹⁶ « Définition d'un système d'indicateurs pour l'enseignement fondamental et secondaire en Communauté française », UCL, ULB, ULG et UMH, septembre 2004.



d'opérationnaliser le couplage des bases de données de l'enseignement (Saturn, CRef, etc.) avec celles de la Banque Carrefour de la sécurité sociale, dans le respect de la protection de la vie privée¹⁷.

Les potentialités de la base de données Saturn et de la base de données du CRef devraient être exploitées, dans le futur, pour répondre aux besoins de la banque de données SIEL (ETNIC), en cours de constitution, qui regroupera différentes informations relatives aux personnes âgées de 2 à 25 ans en Communauté française.

Dans le prolongement des travaux déjà réalisés (collectes d'informations, gestion des bases de données, analyses descriptives, publications, etc.), deux axes principaux gagneraient à être développés pour répondre aux besoins des gestionnaires de l'enseignement supérieur.

D'une part, il s'agirait de concevoir, d'élaborer et de mettre à disposition des nouveaux indicateurs pertinents mesurant le cheminement des étudiants en vue de favoriser le suivi et le pilotage du système éducatif et, en particulier, celui de l'enseignement supérieur. Ces indicateurs devraient être déclinés selon les

principales caractéristiques des parcours de formation et des paramètres socio-économiques relatifs aux étudiants. Ces paramètres revêtent une importance majeure dans la mesure où la « dimension sociale » est une des priorités des Ministres responsables de l'enseignement supérieur dans les pays participant au Processus de Bologne¹⁸. D'autre part, il conviendrait de compléter les analyses descriptives en recourant à la modélisation en vue d'établir des perspectives actualisées d'évolution de la population étudiante et du nombre de diplômés.

Pour mener à bien ces travaux, il est, entre autres, nécessaire d'améliorer sensiblement le système d'identification des étudiants, de mettre en adéquation les différentes bases de données et de développer de nouvelles synergies entre les gestionnaires de la base de données Saturn et de la base de données du CRef.

Pour conclure, la collecte de données, qui constitue l'épine dorsale de tout système d'information statistique, réclame la plus grande attention. Elle suppose une analyse préalable des besoins en information et, par conséquent, une collaboration étroite entre les différents acteurs concernés. La manière de

récolter les données et la qualité de celles-ci sont d'une importance capitale pour la fiabilité du système en question, lequel est un instrument pour le pilotage des politiques à mener.

¹⁷ Loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

¹⁸ « L'Espace Européen de l'Enseignement Supérieur - réaliser les objectifs », communiqué de la Conférence des Ministres européens chargés de l'Enseignement supérieur, Bergen, 19-20 mai 2005.

